



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Antilles-Guyane : drogue

Question écrite n° 60956

Texte de la question

M Dominique Larifla attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la nécessité de considérer les départements français d'Amérique comme des régions prioritaires dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie. Il faut déplorer l'insuffisance des moyens actuellement consacrés à l'accueil, l'assistance et le traitement des toxicomanes. Face à l'aggravation de la toxicomanie dans nos départements, afin d'aider et de soutenir les familles touchées par ce fleau, il est nécessaire de développer les structures d'accueil et d'information. Il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer sensiblement dans les départements français d'Amérique le dispositif d'assistance aux toxicomanes et de lutte contre la toxicomanie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la santé et de l'action humanitaire a l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable parlementaire que les moyens accordés aux structures sises dans les départements de Guadeloupe et de Guyane ont bénéficié d'un taux d'évolution de 4,7 p 100 en 1992. Pour mémoire, le taux de 1991 était de 2,9 p 100. La Martinique, pour sa part, s'est vu dotée en 1992 d'un nouveau centre d'accueil géré par l'Association départementale pour la santé mentale. Ces mesures, financées par l'Etat, permettront le maintien des structures du dispositif de lutte contre la toxicomanie existant en Guadeloupe et en Guyane et son développement en Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Larifla Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60956

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3769